

RAPPORT
AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

RAPPORT 21/06/03/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE -
DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - Mesures mises en oeuvre par la Ville de
Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles.**

21-36516-DRPDGAUFP

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Les abords des 470 écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille n'ont jamais bénéficié d'un plan d'aménagement systématique. Il est temps de remédier à cette situation qui n'a que trop duré et met en danger les enfants de Marseille et leurs parents.

La Ville de Marseille souhaite un véritable "plan piéton" prévoyant des mesures complémentaires comme l'objectif de fermeture de la circulation devant les écoles au moins aux heures d'entrée et de sortie des élèves en accompagnant cette mesure par la mise en place d'une réglementation progressive et graduée pour aider les habitants à prendre conscience de la nécessité d'une circulation automobile raisonnable et favorable à des besoins communs (ambulances, pompiers, service d'urgence, artisans, livraisons...).

La crise sanitaire, sociale et économique actuelle, mais aussi les menaces sécuritaires qui pèsent sur les lieux d'enseignement, nous poussent à saisir à bras le corps cette question.

L'objectif est simple :

- mettre en sécurité les abords des écoles à travers différents moyens adaptés aux contextes urbains des écoles : piétonnisation durable ou pendulaire, barriérage, mise en place d'une signalétique colorée, visible et adaptée, intervention sur les voiries (ralentisseurs, signaux...), régulation des vitesses ;
- élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie ;
- créer pour les piétons des circulations respectueuses de la distanciation physique (marquage au sol, peinture...) de nature à sécuriser l'arrivée des enfants devant l'école et à apaiser les abords.

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la réalisation de premières actions d'expérimentation à très court terme grâce à la mobilisation des services municipaux avec réalisation de marquages au sol et autres petits aménagements temporaires sur une dizaine d'écoles et, dans la mesure du possible, recours à piétonnisation.

ARTICLE 2 Est décidée la création d'un groupe de travail pour formaliser le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle dédiée.

ARTICLE 3 Est approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité afin de mettre en place sur le moyen terme un plan systématique de requalification des espaces environnant les écoles en véritables "rues des enfants", sécurisées, apaisées, soignées.

Didier JAU
Maire des 4^e et 5^e Arrondissements

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE - DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) - Mesures mises en oeuvre par la Ville de Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles.

21-36516-DRPDGAUFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition conjointe de Madame l'Adjointe en charge de la place de l'enfant dans la ville et de Madame l'Adjointe en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Les abords des 470 écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille n'ont jamais bénéficié d'un plan d'aménagement systématique. Il est temps de remédier à cette situation qui n'a que trop duré et met en danger les enfants de Marseille et leurs parents.

La Ville de Marseille s'engage pour que les abords de l'ensemble de ses écoles deviennent enfin des lieux sécurisés, accueillants et aménagés. Comme rappelé dans l'avis produit par la Ville de Marseille sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU) voté lors du Conseil Municipal du 5 octobre 2020, la Ville de Marseille souhaite un véritable "plan piéton" prévoyant des mesures complémentaires comme l'objectif de fermeture de la circulation devant les écoles au moins aux heures d'entrée et de sortie des élèves en accompagnant cette mesure par la mise en place d'une réglementation progressive et graduée pour aider les habitants à prendre conscience de la nécessité d'une circulation automobile raisonnable et favorable à des besoins communs (ambulances, pompiers, service d'urgence, artisans, livraisons...).

La crise sanitaire, sociale et économique actuelle, mais aussi les menaces sécuritaires qui pèsent sur les lieux d'enseignement, nous poussent à saisir à bras le corps cette question.

L'objectif est simple :

- mettre en sécurité les abords des écoles à travers différents moyens adaptés aux contextes urbains des écoles : piétonisation durable ou pendulaire, barriérage, mise en place d'une signalétique colorée, visible et adaptée, intervention sur les voiries (ralentisseurs, signaux...), régulation des vitesses ;

- élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie ;

- créer pour les piétons des circulations respectueuses de la distanciation physique (marquage au sol, peinture...) de nature à sécuriser l'arrivée des enfants devant l'école et à apaiser les abords.

Ces aménagements sont largement du ressort de la Métropole Aix-Marseille Provence qui a compétence sur les aménagements de voirie et de trottoirs à l'échelle de la Ville de Marseille. La Ville de Marseille enjoint donc la Métropole à agir enfin dans ce sens, en assurant les travaux nécessaires aux abords des écoles maternelles et primaires comme dans la plupart des communes de France.

Concomitamment à la demande formulée à la Métropole sur cette question, la Ville de Marseille est déjà au travail selon la méthode suivante :

- premières actions d'expérimentation à très court terme grâce à la mobilisation des services municipaux avec réalisation de marquages au sol et autres petits aménagements temporaires sur une dizaine d'écoles et, dans la mesure du possible, recours à la piétonisation ;
- création d'un groupe de travail pour formaliser le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle dédiée ;
- lancement d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité afin de mettre en place sur le moyen terme un plan systématique de requalification des espaces environnant les écoles en véritables "rues des enfants", sécurisées, apaisées, soignées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN AIX-MARSEILLE
PROVENCE EN DATE DU 14 DECEMBRE 2017 APPROUVANT L'ENGAGEMENT
DE L'ELABORATION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA
METROPOLE ET EN DEFINISSANT LES MODALITES DE LA DEMARCHE
VU LA DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE AIX-
MARSEILLE PROVENCE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2019 APPROUVANT
L'ARRET DU PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
CONSIDERANT LA TRANSMISSION POUR AVIS ADRESSEE PAR LA
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE EN DATE DU 11 FEVRIER 2020 ET
REÇUE EN MAIRIE LE 18 FEVRIER 2020
CONSIDERANT QUE L'ARTICLE 28-2 ALINEA 2 DE LA « LOI LOTI » DISPOSE
QUE LE PROJET DE PDU EST SOUMIS POUR AVIS AUX CONSEILS
MUNICIPAUX
VU LA DELIBERATION N°20/0418/EFAG DU 5 OCTOBRE 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvée la réalisation de premières actions d'expérimentation à très court terme grâce à la mobilisation des services municipaux avec réalisation de marquages au sol et autres petits aménagements temporaires sur une dizaine d'écoles et, dans la mesure du possible, recours à piétonisation.

ARTICLE 2

Est décidée la création d'un groupe de travail pour formaliser le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle dédiée.

ARTICLE 3

Est approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité afin de mettre en place sur le moyen terme un plan systématique de requalification des espaces environnant les écoles en véritables "rues des enfants", sécurisées, apaisées, soignées.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE LA
PLACE DE L'ENFANT DANS LA VILLE
Signé : Sophie GUERARD

MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
HARMONIEUX DE LA VILLE
Signé : Mathilde CHABOCHE